

L'indispensable « réparation institutionnelle »

Selon Gabriel Ringlet (1), la réparation institutionnelle se décline en cinq points :

1. Un important travail de mémoire

Il s'agit d'écrire l'histoire, scientifique et indépendante, d'une occultation, de mettre au jour, outre les déviances individuelles, les causes structurelles de la pédophilie dans l'Église.

2. Une réparation financière

Certaines victimes ne demandent rien. D'autres doivent encore faire face à des démarches d'accompagnement qui leur coûtent cher. Mais la réparation financière n'est pas qu'individuelle et devrait permettre de couvrir des dépenses plus larges: étude historique ou prévention, etc.

3. Une demande de pardon

La victime a d'abord besoin d'entendre la demande de pardon de l'abuseur. Mais toute la collectivité qui a enfermé la victime dans son mal devrait s'impliquer dans ce pardon plus large pour indiquer que la responsabilité n'est pas qu'individuelle.

4. Une interrogation fondamentale de l'Église sur la sexualité

L'Église a le droit d'offrir sa réflexion éthique. Mais un discours trop pessimiste et culpabilisant comme un discours trop idéaliste et qui prône un sommet inaccessible peuvent entraîner de terribles dégâts.

5. Une interrogation sur l'ambiguïté du sacré dans le pouvoir du prêtre

Ce pouvoir peut conduire à de terribles dérives. Des êtres faibles, très investis dans ce faux sacré et imbus du pouvoir qu'il procure, s'en prennent à plus faibles qu'eux, abusent d'eux, en les enfermant – circonstance aggravante – dans la toile de leur autorité.

(1) Intervention de Gabriel Ringlet, vice-recteur et professeur émérite de l'Université de Louvain à la Commission spéciale du parlement belge traitant du traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Église.